PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL DE MÉTAUX BLACKROCK INC. ET DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **3**

1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS **5**

2 HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET **6**

2.1 Marché potentiel 7

2.2 Contributions gouvernementale et municipale 9

2.3 Retombées économiques 9

2.4 Perspectives de marché 10

2.5 Principales normes techniques 12

2.6 Étude de caractérisation des sols 12

3 SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOLUTION PROPOSÉE **14**

4 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET **16**

5 MITIGATION DES RISQUES **17**

6 ANALYSE FINANCIÈRE ET IMPACT SUR LES TARIFS **20**

7 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS **23**

8 CALENDRIER PROJETÉ **24**

9 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL **25**

CONCLUSION **26**

INTRODUCTION

Énergir, s.e.c. (« Énergir ») souhaite réaliser un projet d'investissement visant la construction d'un gazoduc au Saguenay afin de desservir en gaz naturel l'usine de transformation de minerai que l'entreprise Métaux BlackRock Inc. (MBI) projette de construire sur le territoire de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (« ZIP »). Le gaz naturel sera une des sources d'énergie utilisées dans les procédés métallurgiques pour la transformation du concentré de minerai de fer, provenant de l'extraction des mines de MBI situées à Chibougamau, en fonte brute, ferrovanadium et scories de titane (« Usine »).

Parallèlement, le Port de Saguenay, qui a été désigné comme une ZIP par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, n'est pas encore desservi en gaz naturel. Ainsi, la construction d'une conduite de gaz naturel évaluée à l'heure actuelle vise un raccordement pour desservir l'Usine, mais également à desservir d'autres industries qui voudraient éventuellement s'installer dans la ZIP de Saguenay. Le coût du projet est évalué à 30,1 M$. Une zone à l'étude a été délimitée afin de déterminer le tracé de moindre impact, tout en minimisant les impacts environnementaux. Considérant les informations actuellement disponibles, aucune contribution extérieure n'est nécessaire. D'autre part, plusieurs mesures de mitigation ont été mises en place afin de minimiser les risques associés au raccordement de l'Usine de MBI et de la ZIP et celles-ci sont discutées en détail dans la section 5 du présent document.

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (« Régie »), conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie,* pour la construction d'actifs destinés au transport ou à la distribution du gaz naturel (le « Projet »). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »), une autorisation de la Régie est requise, pour Énergir, pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 1,5 M$ ou plus.

Conformément au Règlement, cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- les objectifs du Projet, la description ainsi que la justification;
- les coûts, l'étude de faisabilité économique du Projet et l'impact sur les tarifs;
- la liste des autorisations requises; et
- l'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS

Le Projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- raccorder l'Usine de MBI dont la consommation annuelle à maturité est estimée à environ 196 Mm³;
- desservir la ZIP en gaz naturel;
- contribuer à l'attraction d'autres joueurs industriels potentiels à venir s'établir dans la ZIP et contribuer au développement économique régional et du Québec;
- faire en sorte qu'un projet d'investissement grandement souhaité depuis plusieurs années par les acteurs économiques de la région soit réalisé de manière rentable;
- proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts techniques, économiques et environnementaux.

2 HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de sa stratégie maritime, le gouvernement du Québec a donné en juin 2016 le titre de zone industrialo-portuaire, soit un parc industriel, à une partie du territoire de Port de Saguenay. Ce parc industriel fait partie des zones identifiées comme étant favorables à l'implantation d'industries importantes et pour lesquelles le gouvernement contribue de différentes manières afin de faciliter le développement d'infrastructures.

Un des premiers clients à avoir manifesté un intérêt sérieux de s'installer dans la ZIP a été MBI. Ce dernier a été l'initiateur de discussions avec Énergir afin de déterminer les opportunités de le raccorder en gaz naturel dans le parc industriel. Dans ce contexte, l'organisme de développement économique Promotion Saguenay a octroyé à Énergir en août 2017 une aide financière afin de réaliser une estimation des coûts de classe 3 pour desservir la ZIP.

MBI est une société privée canadienne ayant divers projets visant la production de métaux. L'un de ses projets est l'exploitation d'un gîte minéralisé dans le secteur de Chibougamau. Le concentré de fer issu de cette mine vise à être transformé en fonte brute, ferrovanadium et scories de titane à son usine prévue être implantée dans la ZIP. MBI mise ainsi sur un endroit qu'il dit stratégique en fonction de sa localisation et des caractéristiques entourant le projet.

Le Port de Saguenay est une entreprise publique fédérale autonome constituée en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Elle est l'une des 18 administrations portuaires canadiennes (APC) au pays, reconnue pour son importance stratégique et sa contribution à l'économie du pays. Le Port de Saguenay possède et gère le terminal maritime de Grande-Anse. Ce dernier, situé en eau profonde et accessible à l'année, dispose de plusieurs terrains industriels disponibles pour le développement. De plus, sa localisation est stratégique pour développer le territoire du Nord québécois et la stratégie du Plan Nord, en étant accessible directement à partir des grands réseaux ferroviaires et autoroutiers nord-américains.

Le réseau existant de distribution de gaz naturel d'Énergir, construit au début des années 1980, passe actuellement au sud de la ZIP. Ce tronçon alimente l'arrondissement La Baie de la Ville de Saguenay.

Le Projet vise à relier ce tronçon existant via une extension du réseau qui permettrait ainsi d'alimenter l'Usine de MBI ainsi que la ZIP. À cet effet, la pièce Énergir-1, Document 2 illustre la zone présentement à l'étude de l'extension projetée.

Considérant que le Projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (« LQE »), le tracé proposé sera analysé suite à l'étude d'impact qui a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MDDELCC ») le 26 octobre 2018. La distance entre le point de raccordement au réseau existant d'Énergir et le point de desserte dans la ZIP représente un tracé d'environ 13,8 km sur lequel l'estimation des coûts de classe 3 a été réalisée. Le tracé étudié comporte une conduite de transmission d'un diamètre de 406,4 mm et d'une longueur de 9,2 km raccordée sur le réseau existant d'Énergir, de classe 7070 kPa, près de Bagotville. Ladite conduite serait installée en servitude sur des terrains privés appartenant principalement à Port de Saguenay et longeant sa desserte ferroviaire jusqu'au nouveau poste de livraison, qui serait construit en bordure du chemin de la Grande-Anse. Ce poste aurait comme principale fonction d'abaisser la pression du réseau de 7070 kPa à 2400 kPa. Par la suite, une conduite d'alimentation d'un diamètre de 323,9 mm, de classe 2400 kPa, d'une longueur de 4,6 km serait construite entre le poste de livraison et la ZIP, soit à proximité du terrain du client MBI. Un branchement et un poste de mesurage seraient installés afin de desservir le client selon ses besoins opérationnels (pressions et débits).

2.1 MARCHÉ POTENTIEL

Deux projets potentiels sont annoncés publiquement sur le territoire de la ZIP, soit l'Usine de MBI et GNL Québec[1], bien que d'autres projets confidentiels d'envergure envisagent également de s'installer dans le parc industriel.

L'Usine de transformation de MBI représente le projet initiateur des discussions entourant le raccordement au gaz naturel de la ZIP. Au cours des derniers mois, plusieurs annonces se sont succédé et ont contribué à illustrer le sérieux du projet en regard des stades d'avancement. Entre autres, un bureau d'affaires a été inauguré en décembre 2017 au Saguenay. Depuis, des

[1] http://www.portsaguenay.ca/

consultations publiques ont été organisées par MBI au cours du mois de mai 2018 et des audiences du Bureau d'audiences public sur l'environnement (BAPE) ont été organisées en juin de la même année. De surcroît, en août 2018, le gouvernement du Québec a annoncé une contribution financière de 248 M$ sous différentes formes dans les projets de MBI. Le soutien de l'État québécois prévoit un montant de 185 M$ pour soutenir la construction d'une mine à ciel ouvert de fer, de vanadium et de titane près de Chibougamau, mais aussi l'implantation de l'Usine dans la ZIP. Ce financement gouvernemental comprend une prise de participation, par l'entremise du fonds Capital Mines Hydrocarbures, de 85 M$ dans le capital-actions de l'entreprise MBI, un prêt de 50 M$ attribué par Investissement Québec (« IQ »), agissant à titre de mandataire du gouvernement, ainsi qu'un prêt de 50 M$ accordé par Ressources Québec. Par ailleurs, le gouvernement accorde un soutien financier sous différentes formes à Développements Port Saguenay inc. (« DPS »), une filiale de Port de Saguenay, afin d'assurer la mise en place des infrastructures énergétiques nécessaires à l'implantation de MBI (voir section 5). Selon le gouvernement, ce soutien devrait permettre d'attirer de nouvelles entreprises dans le secteur[2].

Ce projet de complexe métallurgique prévoit une période de construction sur environ dix-huit mois, débutant à partir du printemps 2019 et se terminant à la fin de l'année 2020. Le complexe nécessiterait des investissements de 655 M$ par MBI en plus de l'aménagement d'une conduite de gaz naturel, d'une ligne électrique, d'une conduite d'eau de procédé et d'une usine de O_2 et de N_2 opérée en sous-traitance. MBI a annoncé lors du BAPE en juin 2018 une période d'opération de l'Usine minimale de 30 ans[3], mais a aussi mentionné des durées de vie de ses activités supérieures, notamment pendant plus de 50 ans[4].

Utilisé comme matière première, le gaz naturel est un intrant majeur dans l'exploitation de l'Usine. La période de rodage du client MBI est prévue débuter avant la fin de la période de construction, soit à partir de la mise en gaz demandée par le client en août 2020 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2021. Les volumes de consommation prévus au contrat (voir pièce Énergir-1, Document 3) sont de 112 Mm³ pendant la période de rodage. Ensuite, l'Usine opérerait à pleine production et le volume annuel prévu au contrat est de 196 Mm³ pour une période de 20 ans. Le

[2] http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2608213414

[3] http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Usine_Blackrock/index.htm

[4] http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca/dossiers/3211-14-038/3211-14-038-7.pdf

volume souscrit au contrat au tarif D_4 est de 537 000 m³ par jour. Les volumes ont été évalués selon les équipements prévus être installés dans le cadre de l'ingénierie détaillée.

La présence de gaz naturel dans la ZIP représenterait un facteur d'attraction pour d'autres projets industriels d'envergure dont l'accès au gaz naturel est essentiel. D'ailleurs, Énergir, en collaboration avec le Port de Saguenay, procède actuellement à l'analyse de quelques projets désirant s'implanter dans la ZIP, mais les discussions sont à ce jour préliminaires et confidentielles.

2.2 CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALE ET MUNICIPALE

Aucune contribution gouvernementale ou municipale n'est nécessaire et n'a donc été demandée pour la réalisation du Projet. Néanmoins, une entente entre DPS et Énergir (à laquelle IQ intervient afin de se porter caution solidaire des obligations financières de DPS), prévoyant un soutien financier sous diverses formes, a été conclue afin de mitiger les risques advenant des circonstances défavorables à la rentabilité du Projet. Les différents composants sont expliqués dans la section 5 et l'entente est déposée sous pli confidentiel à la pièce Énergir-1, Document 4.

2.3 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'extension du gazoduc d'Énergir permettrait l'accès à un client industriel d'envergure en plus de contribuer au développement économique de la région avec la création d'environ 300 emplois œuvrant à l'exploitation de l'Usine de MBI[5]. L'accès au gaz naturel de la ZIP contribuerait également à l'attraction de la région permettant d'accroître son potentiel industriel. Des projets importants sont actuellement à l'étude quant à l'opportunité de s'implanter dans la ZIP. La disponibilité des infrastructures énergétiques devrait favoriser un effet de levier et l'implantation d'autres entreprises dans les prochaines années.

[5] http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2608213414

2.4 PERSPECTIVES DE MARCHÉ

Tel que mentionné précédemment, l'Usine qui s'implanterait dans la ZIP fabriquerait et traiterait essentiellement trois produits métalliques : la fonte brute, le vanadium et la scorie de titane. Voici une analyse sommaire des perspectives économiques pour chacun de ces produits.

Fonte brute

La fonte brute est un intrant majeur utilisé dans certaines technologies de production d'acier. Plusieurs producteurs utilisent aujourd'hui des rebuts d'acier afin de réduire leurs coûts de production. Or, pour obtenir des alliages répondant aux besoins des aciéries, l'utilisation de rebuts de moins bonne qualité requiert un apport en fer plus pur, notamment du High Purity Pig Iron (HPPI)[6]. Il s'agit là de l'un des produits envisagés par MBI. Bien que la production et la demande de la fonte brute soient stables depuis plusieurs années, de plus en plus d'aciéries nord-américaines utilisent des rebuts dans leur production[7]. Cela représente ainsi une opportunité pour le HPPI. Autrement, l'acier étant un métal nécessaire à la construction de nombreux biens, la stabilité de la demande est prévue se poursuivre à moyen terme[8].

Vanadium

Le vanadium a plusieurs utilisations. Il est d'abord utilisé comme alliage avec l'acier afin de le renforcer et ainsi diminuer son poids. Par exemple, le vanadium est utilisé en Chine dans les poutres de bâtiments afin de réduire la quantité d'acier requise dans l'industrie de la construction. Ceci permet de réduire les gaz à effet de serre liés à la production d'acier. Le vanadium est également ajouté à l'acier utilisé pour la fabrication de certaines pièces automobiles. Il permet de diminuer le poids des véhicules et ainsi d'améliorer la consommation de carburant, tout en réduisant la quantité d'acier requise pour leur fabrication. Une autre utilisation du vanadium est la fabrication de batteries vanadium redox. Les batteries au vanadium peuvent entreposer de plus grandes quantités d'électricité que les batteries au lithium et leur durée de vie serait plus longue.

[6] http://www.blackrockmetals.com/fr/fonte-brute-de-haute-qualite/

[7] https://www.worldsteel.org/en/dam/jcr:3e275c73-6f11-4e7f-a5d8-23d9bc5c508f/Steel+Statistical+Yearbook+2017_updated+version090518.pdf

[8] https://www.worldsteel.org/en/dam/jcr:ed7b2035-32c8-4811-bece-4606cb658b1c/Platts_Mumbai_worldsteel_2017_11_09.pdf

Pour combler ces nouveaux besoins, la consommation de vanadium pourrait augmenter d'environ 80 % d'ici 2027[9]. En parallèle, le prix du vanadium a triplé depuis environ deux ans[10].

Les acteurs de ce marché cherchent également à sécuriser et à diversifier les sources d'approvisionnement de ce métal. Les producteurs actuels sont basés en Russie, au Brésil, en Afrique du Sud et en Chine, mais il n'y a présentement aucun producteur de ce métal en Amérique du Nord[11]. Comme la Chine était responsable de 66 % de la production mondiale de vanadium en 2017, les nouveaux projets de vanadium représentent un intérêt pour de nombreux investisseurs. Le projet s'inscrit dans cette volonté de diversification du portefeuille d'approvisionnement des consommateurs de vanadium.

Scories de titane

MBI prévoit vendre de la scorie de titane principalement sur les marchés asiatiques. De cette scorie sera extrait le dioxyde de titane. Le titane, à ce jour utilisé à hauteur de 95 % sous forme de dioxyde de titane, sert de pigment blanc dans les peintures, papiers et plastiques[12]. La croissance de la demande de titane à l'horizon 2021 sera soutenue par les secteurs de l'automobile et de la construction, et ce, principalement dans les économies émergentes[13]. L'utilisation du titane dans ces deux secteurs se fait via l'application de peintures et d'enduits. Mentionnons que le titane sert à la fabrication de membranes de toiture blanches qui permettent de réduire l'utilisation de climatiseurs et donc de réduire la consommation d'énergie en été.

Selon les analyses consultées, le sous-secteur des voitures légères devrait être le principal moteur de croissance du secteur automobile à moyen terme avec des perspectives de croissance annuelle comprises entre 6 % à 9 %[14]. Par le fait même, la demande pour le dioxyde de titane devrait être soutenue au fil des prochaines années dans ce secteur d'activité.

[9] http://www.bushveldminerals.com/wp-content/uploads/2018/05/Bushveld-Minerals-Vanadium-101_Final.pdf

[10] https://www.vanadiumprice.com/

[11] https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/vanadium/mcs-2018-vanad.pdf

[12] https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/titanium/

[13] https://www.inkworldmagazine.com/issues/2017-11-01/view_breaking-news/global-forecast-to-2021-titanium-dioxide-market-by-grade-application-region/32817

[14] https://www.grandviewresearch.com/press-release/global-titanium-dioxide-market

2.5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

Le Projet sera réalisé conformément aux exigences du chapitre II du *Code de construction* incluant la dernière édition de la norme CSA Z662.

Les données techniques des conduites principales sont présentées ci-dessous.

Tableau 1

Conduite	Classe	Longueur en mètres
406,4 mm acier	7070 kPa	9 200
323,9 mm acier	2400 kPa	4 600
Total		**13 800**

La réalisation du Projet nécessitera l'installation d'environ 9,2 km de conduite de transmission et d'environ 4,6 km de conduite d'alimentation qui seront opérés à des pressions respectives de 7070 kPa et 2400 kPa. Le Projet nécessite également la construction d'un nouveau poste de livraison entre ces deux tronçons. De plus, un poste de vanne avec gare de raclage, permettant l'inspection interne de ce tronçon avec un outil électronique, sera requis aux extrémités du réseau de classe 7070 kPa, soit au point de raccordement au réseau existant et au nouveau poste de livraison. Il est à noter que le diamètre des conduites a été déterminé sur la base des équipements qui seront installés et en tenant compte d'un volume résiduel permettant de desservir des clients futurs.

2.6 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS

Afin d'appuyer l'estimation des coûts de classe 3 du présent Projet, des consultations de données existantes et des études additionnelles ont été réalisées. Premièrement, une étude géotechnique relative à la construction de la voie ferrée du Port de Saguenay[15] a été consultée puisqu'une section importante de la nouvelle conduite pourrait être installée sur les terrains appartenant à la société du Port de Saguenay et juxtaposés à l'emprise ferroviaire. Les résultats de cette étude

[15] Cette étude a été commandée par le Port de Saguenay et date de février 2013.

ont permis à Énergir de connaître, entre autres, la nature du sol et sa stabilité, en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à enlever ainsi que sur l'apport de remblais. Puisque le tracé de la voie ferrée n'est pas identique à celui de la conduite de gaz naturel, des sondages géotechniques additionnels ont été réalisés à l'automne 2017 afin de déterminer la hauteur de la nappe phréatique et la nature du sol à certains endroits. De plus, une analyse environnementale préliminaire a été réalisée afin d'en connaître les principales caractéristiques, soit les zones humides, les cours d'eau et la nature des terres agricoles et forestières, le tout à partir d'étude de cartes. Selon les résultats de ces études, Énergir est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation de coûts.

3 SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOLUTION PROPOSÉE

Deux scénarios permettant de desservir MBI ont été analysés. Un premier scénario (scénario nº 1) concernait un prolongement de l'ordre de 15 km d'une conduite de 273 mm de diamètre à partir du réseau existant de cl-2400 kPa. Un second scénario concernait un prolongement de l'ordre de 13,8 km à partir du réseau existant de cl-7070 kPa.

Le scénario nº 1 permettait de desservir MBI seulement, la configuration proposée ne laissant aucune marge de manœuvre pour accueillir d'autres clients potentiels. Advenant la venue d'un nouveau client, des travaux additionnels auraient potentiellement également été nécessaires en amont du nouveau tronçon en plus de devoir doubler la nouvelle conduite. Les coûts précis pour ajuster le design du réseau dans un deuxième temps afin d'alimenter un client supplémentaire sont présentement inconnus, car ils dépendent de la capacité qui serait requise. Cependant, les coûts associés à la desserte de plus d'un client seraient forcément inférieurs dans le scénario nº 2 que dans le scénario nº 1, et ce, même en considérant un écart d'investissement initial d'environ 5 M$ entre les deux scénarios.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, à travers son soutien financier favorisant la mise en place des infrastructures énergétiques dans la ZIP, privilégiait le raccordement de plusieurs installations potentielles en plus de l'Usine de MBI. Ainsi, une alternative a été élaborée afin d'obtenir une capacité résiduelle permettant de raccorder d'autres clients.

Le Projet tel que proposé correspond donc au scénario nº 2, car il permettrait de desservir la ZIP avec une capacité importante de l'ordre de 100 000 m³/heure. Cette capacité permettrait de desservir MBI (environ 26 000 m³/heure) et d'avoir assez de capacité résiduelle pour desservir d'autres clients industriels d'envergure. Néanmoins, malgré le fait que ce nouveau tronçon aurait la capacité de desservir des volumes additionnels dans la ZIP, des travaux additionnels pourraient potentiellement être requis en amont de ce nouveau tronçon advenant la venue de nouveaux clients.

Enfin, le Projet selon la configuration du scénario nº 2 permettrait de desservir la ZIP avec une capacité résiduelle importante tout en étant rentable, et ce, en considérant les volumes de MBI

seulement. De plus, cette configuration soutiendrait les initiatives du gouvernement du Québec et de Port de Saguenay qui visent à soutenir le développement de la ZIP pour plus d'un client.

4 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

Basé sur un tracé préliminaire pour fins d'estimation de classe 3, le Projet nécessite des investissements évalués à 30,1 M$. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante (tableau 2).

Le tableau 2 est déposé sous pli confidentiel.

5 MITIGATION DES RISQUES

Comme pour tout projet, il existe des risques qui touchent certains aspects lors de leur réalisation. Comme la desserte de la ZIP nécessite des investissements importants, Énergir a mis en place une série de mesures qui visent à mitiger ces risques, et ce, au bénéfice de la clientèle existante :

- Les outils d'approvisionnement de la Cause tarifaire 2018-2019, s'ils sont approuvés, comprennent une marge excédentaire en matière de transport pour les grands projets industriels tels que celui de MBI;
- De manière à réserver sa capacité de transport nécessaire, MBI devra signer un contrat de garantie financière pour le transport d'un montant déterminé conformément à l'article 4.1.3.2 des *Conditions de service et Tarif*. MBI devra signer ce contrat de garantie au plus tard le 1er avril 2019;
- Un contrat de service (voir pièce Énergir-1, Document 3) au tarif D_4 d'une durée de 20 ans avec un volume souscrit de 537 000 m³ par jour a été signé avec MBI, ce qui permettrait à Énergir d'obtenir des revenus stables sur cette période, et ce, même si la consommation est moins importante que prévu initialement. Une période de rodage est prévue, laquelle doit se terminer au plus tard le 31 décembre 2021. Durant cette période de rodage, le volume souscrit est de 10 000 m³ par jour et pourra être ajusté mensuellement à la hausse;
- Une entente entre DPS et Énergir a été conclue (voir la pièce déposée sous pli confidentiel Énergir-1, Document 4) en vertu de laquelle :

[redacted]

[redacted]

En résumé, jusqu'à la fin de la période de rodage, les différents risques de coûts inhérents au Projet en gaz naturel de la ZIP, jusqu'à hauteur de [redacted] n'incombent pas aux consommateurs existants d'Énergir. Autant durant la période de rodage qu'une fois celle-ci terminée, les risques de revenus sont atténués par le contrat de distribution d'une durée de 20 ans et par la possibilité que d'autres clients s'installent dans la ZIP. Les différentes mesures précédentes permettent de mitiger les risques identifiés et assurent ainsi un impact tarifaire le plus avantageux possible à l'ensemble de la clientèle. L'entente avec DPS et la convention de

cautionnement avec IQ démontrent enfin un appui important au Projet, tant de la part du gouvernement du Québec, que des acteurs régionaux.

6 ANALYSE FINANCIÈRE ET IMPACT SUR LES TARIFS

L'analyse financière est basée sur les paramètres approuvés par la Régie dans ses décisions D-2017-092, D-2018-61, ainsi que D-2018-080. Le tableau 3 suivant présente les résultats du scénario de référence.

Tableau 3

	Rentabilité
IP	1,35
TRI	7,39 %
Point mort tarifaire (années)	2,14
Impact tarifaire 5 ans (000 $)	(1 748)
Impact tarifaire 40 ans (000 $)	(13 724)

L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Énergir-1, Document 5.

Les coûts d'opération au présent dossier tiennent compte des paramètres établis dans la décision D-2017-092. Ainsi, un coût de 0,59 $/mètre linéaire est inclus au Projet ainsi qu'un coût par client. Il n'y a pas d'autres coûts d'opération spécifiques inclus.

Les frais généraux corporatifs au présent dossier tiennent compte des paramètres établis dans la décision D-2018-080. Ainsi, un taux de 14,53 % est appliqué aux premiers 1,5 M$ du coût du projet et un taux de 2 % est appliqué au montant du coût du projet excédentaire à 1,5 M$.

Le tableau 4 présente une analyse de sensibilité du Projet selon différents scénarios alternatifs.

En respect de la décision D-2018-080[16], l'analyse de sensibilité ci-dessous prend en compte le risque associé à l'estimation des coûts et des volumes; les volumes ont été évalués avec une variation de ±20 % et les coûts du Projet ont été évalués selon une estimation de classe 3, avec

[16] D-2019-080, p.57, paragr. 217.

une précision de ±15 %. Bien que les rentabilités inhérentes aux scénarios de coûts supérieurs et de volumes inférieurs soient présentées en guise d'information, ces scénarios sont peu pertinents puisqu'ils ne peuvent se réaliser. En effet, les écarts de coûts sont mitigés à la hauteur de l'entente avec DPS et la convention de cautionnement avec IQ discutée à la section précédente, alors que pour les 20 premières années, les revenus de distribution sont garantis par un contrat avec volume souscrit et obligation minimale annuelle.

Ceci étant, de manière à illustrer différentes possibilités, Énergir a développé des scénarios supplémentaires portant sur la durée de vie de l'Usine, ainsi que sur le raccordement d'un client potentiel supplémentaire. Ainsi, la rentabilité a été évaluée selon les revenus prévus contractuellement avec MBI sur une durée de 20 ans et selon la durée de vie minimale de l'Usine, soit 30 ans. Néanmoins, comme énoncées précédemment, les activités de MBI pourraient s'opérer pendant plus de 50 ans et d'autres joueurs pourraient s'implanter dans la ZIP au cours des 40 prochaines années et plus.

Les scénarios avec expectative incluant le raccordement d'un client supplémentaire considèrent des volumes de consommation de 126 Mm³, ainsi que des investissements supplémentaires de 9 M$ en amont du nouveau tronçon. Ces données représentent les volumes et les coûts qui seraient induits par un client potentiel réel selon des discussions confidentielles préliminaires. Des horizons de 20 et 30 ans ont également été évalués pour cette expectative.

Enfin, il reste le scénario où MBI ne consommerait pas ce sur quoi il s'est engagé pendant l'ensemble des 20 ans. Le revenu minimum attendu serait dès lors le revenu engagé contractuellement soumis à l'obligation minimale annuelle.

À la lumière de tous ces scénarios, il semble très probable que ce projet puisse faire bénéficier à la clientèle d'Énergir d'importantes baisses tarifaires.

Tableau 4

Sensibilité	IP	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (000 $)	Effet tarifaire sur 10 ans (000 $)	Effet tarifaire sur 20 ans (000 $)	Effet tarifaire sur 40 ans (000 $)
Scénario de base • volume 100 % • coûts 100 % • durée de vie 40 ans	1,35	7,39	2,14	(1 748)	(4 182)	(8 024)	(13 724)
Volumes							
-20 %	1,11	5,76	11,50	599	142	(1 016)	(4 202)
+20 %	1,60	8,94	1,37	(4 095)	(8 506)	(15 032)	(23 246)
Coûts de construction							
-15 %	1,57	8,76	1,43	(3 240)	(6 787)	(12 059)	(18 783)
+15 %	1,19	6,34	4,17	(256)	(1 577)	(3 989)	(8 664)
Coûts +15 % et **Volumes** -20 %	0,98	4,86	>40 ans	2 091	2 748	3 019	857
Durée de vie							
20 ans	1,01	5,11	2,14	(1 748)	(4 182)	(8 024)	(1 168)
30 ans	1,22	6,79	2,14	(1 748)	(4 182)	(8 024)	(9 068)
Avec expectative							
Base	1,67	9,20	2,14	(1 748)	(8 860)	(19 439)	(32 222)
20 ans	1,26	7,46	2,14	(1 748)	(8 860)	(19 439)	(13 461)
30 ans	1,53	8,82	2,14	(1 748)	(8 860)	(19 439)	(26 015)
Revenu minimum attendu	1,01	5,11	2,14	(1 748)	(4 182)	(8 024)	(1 168)

7 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

Outre l'autorisation de la Régie, le Projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :

- ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Pêches et océans Canada (MPO);
- Environnement Canada;
- ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Ville de Saguenay;
- Hydro-Québec;
- Chemin de fer Roberval Saguenay.

8 CALENDRIER PROJETÉ

Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet. Énergir aimerait obtenir l'approbation du Projet par la Régie d'ici février 2019. Le client désire obtenir une mise en gaz pour le 1er août 2020.

Activités	Début	Fin
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Novembre 2018	Février 2019
Préparation plans et devis détaillés	Juillet 2018	Mars 2019
Obtention des permis	Octobre 2018	Septembre 2019
Décision finale d'investissement de MBI	Février 2019	Avril 2019
Obtention des garanties financières pour le transport	Février 2019	Avril 2019
Construction de l'usine de MBI	Avril 2019	Décembre 2020
Appel d'offres entrepreneurs et octroi du contrat	Mai 2019	Septembre 2019
Travaux de construction d'Énergir et raccordement du client	Décembre 2019	Août 2020
Mise en gaz et démarrage progressif (rodage)	Août 2020	Décembre 2021

9 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le présent Projet offre à Énergir l'opportunité d'accroître sa clientèle et de favoriser le développement économique de la région sans impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel, tout en induisant des baisses tarifaires significatives pour la clientèle existante.

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau au Saguenay et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire 2019-2020.

Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion de la ventilation des coûts contenue à la section 4 du présent document ainsi que le contenu de l'entente avec DPS et IQ de la section 5 du présent document et de la pièce Énergir-1, Document 4.